



Une jeune diplômée d'un master à l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Arts à Paris, présente au Conseil, son mémoire de fin d'étude. Elle a notamment étudié Secondigny et s'est interrogée sur « comment le designer peut intervenir et devenir moteur de création en zone rurale ». Sa présentation débute par un état des lieux de différents sites de Secondigny, son ressenti au cours de ses randonnées sur le territoire et termine par des propositions d'aménagements simples, autour du plan d'eau.

Petite Ville de Demain : priorisation des fiches actions

Le Conseil Municipal a validé les 14 actions qui seront inscrites dans l'avenant de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire avec l'Etat :

- Construction d'une maison de santé ;
- Réhabilitation d'un local en maison d'assistantes maternelles ;
- Réhabilitation d'un pôle administratif Mairie-Théâtre en cœur administratif de la commune ;
- Modernisation et requalification des équipements sportifs extérieurs ;
- Intégration du projet du nouveau collège dans le projet de revitalisation de Secondigny ;
- Maintenir le commerce et les services en centre-bourg ;
- Création d'une halle de marché couverte ;
- Création d'une nouvelle offre locative rue de la Vendée en valorisant le patrimoine architectural ;
- Construction d'un habitat partagé ;
- Conforter le rôle récréatif, naturel et durable du lac des Effres ;
- Création d'une vaste place publique adaptée aux différents usages en centre-bourg ;
- Trouver de nouveaux itinéraires touristiques de randonnées et boucles vélos par le centre-bourg et développer les équipements nécessaires ;
- Sécurisation des deux axes principaux du centre-bourg (routiers et piétons) ;
- Création d'une aire de covoiturage dans le centre-bourg.

Les élus devront prioriser ces projets qui pourront être ajustés en fonction du contexte économique, technique, social et des mutations.

Modification de la délibération n°2023-34 : acquisition 3 rue des Charmilles

Durant la séance du mois de mai 2023, le Conseil a délibéré sur l'acquisition de parcelles sises 3 rue de la Charmille. Sur l'une d'elles, il y a un garage qui n'est pas compris dans cette acquisition et un bornage a été réalisé, en vue de la division cadastrale. Ainsi, pour la rédaction de l'acte de vente, le Conseil accepte de modifier les références cadastrales mentionnées sur la délibération initiale.

Décision modificative

Le Conseil accepte d'ajuster les crédits budgétaires au vu de la baisse des recettes d'investissement (ventes de parcelles qui n'auront lieu qu'en 2024, et baisse de subventions).

Contrat groupe assurance des risques statutaires

La charge financière liée aux différentes absences des agents pour raison de santé est supportée par la collectivité. C'est pourquoi il est essentiel de souscrire une assurance statutaire pour maîtriser ces coûts. Celle-ci arrivant à échéance au 31 décembre 2023, le Conseil accepte de renouveler ce contrat à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 auprès de CNP Assurances.

Commune nouvelle

Le Conseil accepte de lancer officiellement une réflexion sur la création d'une commune nouvelle. Elle concernerait les communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Secondigny et Vernoux en Gâtine. Le Conseil décide donc de retenir le cabinet conseil OCP-Organisation Conseil Performance pour une mission d'étude et d'assistance.

Référent déontologue

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022, prévoit que tout élu local doit pouvoir « consulter un référent déontologue ». Par son conseil, le référent déontologue a un rôle de prévention qui peut éviter des poursuites judiciaires en incitant les élus à se poser les bonnes questions et à adopter les bons comportements. Le Conseil désigne en tant que référent déontologue, Monsieur Pierre GOU-

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. BRANDEAU

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 mairie@secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 4 décembre à 20h00

Rappel :



Le Marché de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2023 sur la place de la Mairie.

ZENNE, à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 3 ans.

Remboursement de frais pour mandat spécial

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses missions d'élu, doit participer au 105^{ème} congrès des Maires organisé par l'Association des Maires, du 20 au 23 novembre 2023. Le Conseil accepte donc le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport à Monsieur le Maire.

Remaniement des commissions et modification du règlement du Conseil Municipal

Lors de la séance du 2 octobre 2023, Monsieur le Maire a proposé le remaniement des commissions. Il précise qu'il n'y aura plus que sept commissions au lieu de huit. Il souhaite également qu'un adjoint soit vice-président de chaque commission afin que les informations circulent mieux, lors des réunions d'adjoints. De ce fait, le règlement du Conseil devra être modifié.

Point sur les travaux et chantiers en cours et des commissions

Communication, vie locale :

- la cérémonie du 11 novembre initialement prévue à 11h30 est avancée à 10h, car il y aura la présence du nouveau Sous-Préfet de Parthenay, Monsieur Lucas Turgis.

Biens communaux :

- Piscine : la signature de l'acte n'est toujours pas prévue car la gérante du camping qui a repris la gestion de la piscine, s'est manifestée par rapport à des frais supplémentaires dans la rénovation du bâtiment.

- La vente des maisons du Longeais a été remise à trois mandataires.

- Maison de Santé : les travaux ont pris du retard, en effet, les artisans ne trouvent pas de main-d'œuvre. La fin des travaux est reportée à mi-février. Des devis concernant le mobilier intérieur sont en cours. Des bornes électriques seront prévues sur les parkings.

Urbanisme, PLUi, Voirie, PAVE :

- Pont de la Vieille Touche : l'arrêt d'interdiction de circulation n'est pas respecté. Il en va de la sécurité des usagers. La commune ne saurait être responsable en cas d'accident.

- Présentation de deux actions proposées par la fédération des chasseurs :

- o Manifestation nature propre
- o Ekosentia chemins ruraux, cœur de biodiversité.

Écoles, cantines :

- La commune a reçu un courrier de la CCPG-Communauté de Communes Parthenay Gâtine, mentionnant qu'elle n'avait pas les finances pour l'achat de nouveaux jeux dans les cours d'écoles. Néanmoins, elle propose de centraliser les demandes des communes afin de leur faire bénéficier de tarifs. Les communes alentours dont certains enfants sont inscrits à Secondigny sont sollicitées également pour participer à cette acquisition.

- Questions diverses

- Une réunion organisée par la CCPG a eu lieu avec les Maires de l'ancien canton afin de faire le point sur l'avenir du bâtiment de la gendarmerie.

Octobre Rose



Vous avez pu constater que durant le mois d'octobre le cœur de bourg s'était paré de décorations roses.

Octobre rose est une campagne de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et nous avons souhaité nous y associer.

Nous remercions l'agent technique qui a confectionné les décors et les participants d'Activ'Séniors qui les ont peints lors de leurs activités.



Activ'Séniors propose des activités pour les personnes de plus de 60 ans, autonomes et retraitées.



Les après-midis du lundi au jeudi de 14h30 à 16h30

Activité proposée au tarif de 2 €

☎ : 05 49 63 12 62

@ : activ.seniors79@gmail.com



Passeport – Carte d'identité

Voici le lien pour la prise de rendez-vous :

<https://troov.com/mairie-de-secondigny/rendez-vous>

ou sur notre site internet :

<https://secondigny.fr/>

Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : mairie@secondigny.fr